



**Direction**

Tel. 05 56 33 92 87 / 88

[secretariat.direction@crous-bordeaux.fr](mailto:secretariat.direction@crous-bordeaux.fr)

18 rue du Hamel

CS 11616

33080 Bordeaux Cedex

**Conseil d'administration du jeudi 23 juin 2022  
Délibération n°05-2022-06**

Point n° 5 | Règlement intérieur des résidences

<p><b>Exposé des motifs</b></p> <p>1) <u>Règlement intérieur des résidences</u></p> <p>Le règlement intérieur de la vie en résidence étudiante fixe les conditions et modalités d'occupation d'un logement en résidence universitaire. Tel que précisé par la <b>circulaire du Cnous n°20220302-1</b> relative aux modalités de gestion locative pour la campagne d'admission 2022-2023 du Cnous, il doit être adopté en conseil d'administration et annexé à la décision d'admission en résidence.</p> <p>Le règlement présenté ne comporte aucune modification substantielle du contenu et de la portée du règlement. Ont été supprimés des paragraphes redondants concernant les interdictions d'interventions sur les réseaux (eau, électricité, internet).</p> <p>2) <u>Règlement intérieur de la Maison internationale</u></p> <p>La Maison internationale complète le dispositif d'accueil international et universitaire des étudiants à Bordeaux, par le Crous de Bordeaux-Aquitaine. Elle est en effet réservée aux personnels de l'enseignement supérieur français et étrangers, titulaires d'un doctorat.</p> <p>La vie étudiante au sein de cette résidence est encadrée par un règlement intérieur répondant aux particularités de gestion de celle-ci. Ce règlement intérieur est également traduit en anglais cette année, pour faciliter la compréhension des articles aux étudiants internationaux.</p>
<p><b>Projet de délibération</b></p> <p>Le conseil d'administration adopte le règlement intérieur des résidences étudiants et le règlement intérieur de la Maison internationale.</p>
<p><b>Votants présents ou représentés</b></p> <p>Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p>



Le 24 juin 2022

Le président du conseil d'administration,  
Claudio GALDERISI

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation  
Région académique Nouvelle-Aquitaine  
Par délégation de Madame la Rectrice de région académique, Anne BISAGNI-FAURE